



LA FORMATION ENTRAINEUR FEDERAL 2019

ARC ESSONNE

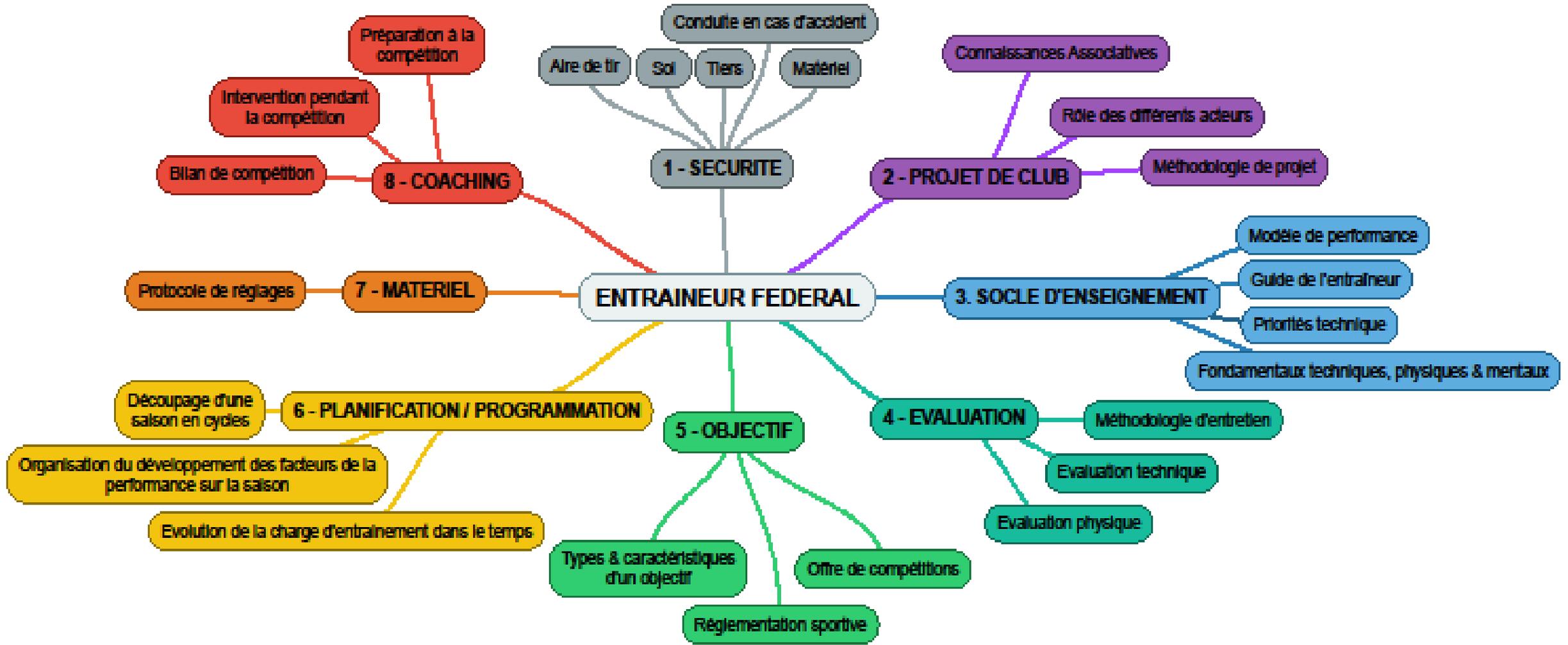


mercredi 20 février 2019





ENTRAINEUR FEDERAL /CD91/IDF





ENTRAINEUR FEDERAL / IDF



PREAMBULE

- Plus aucune subvention pour la formation dans les départements
- Subvention régionale (Conseil Régional) attribuée aux Comités régionaux et donc reversée ensuite aux Comités Départementaux

Particularité francilienne :

Le Comité Régional IDF Tir à l'arc ne reverse pas la subvention régionale (Conseil Régional)

**Mais laisse aux départements l'encaissement de la totalité des inscriptions
(formation complète donc sur 48 heures)**

Coût de la formation CD91 : 200 euros



ENTRAINEUR FEDERAL



Rappel : Les conditions d'entrée sont identiques à celles de l'Entraîneur 1 (être licencié FFTA, âgé de 16 ans, quotas, projet associatif) voir le schéma des formations fédérales 2019

OBJECTIFS

- Encadrer des archers débutants
 - Apprentissage des fondamentaux techniques
- Encadrer des archers confirmés :
 - Programmation et entraînement des fondamentaux techniques



ENTRAINEUR FEDERAL / IDF



COMITE DEPARTEMENTAL

Enseignement des fondamentaux :

Démarche fédérale et apprentissage des fondamentaux techniques

24 heures

Items sur la plateforme de formation à distance :

Claroline

COMITE REGIONAL

Préparation à la compétition:

Intégrer les différents facteurs de la performance

Entraînement des fondamentaux techniques

21 heures



ENTRAINEUR FEDERAL / IDF



Volume : Minimum 48 heures

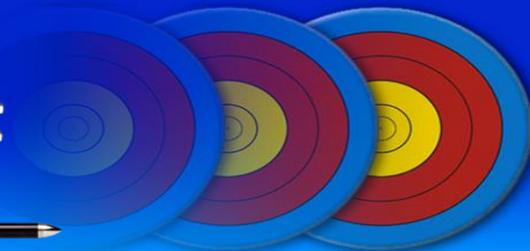
Planning:

- 3 jours dans les départements (24 heures) entre mars et juin année « N »
- ½ jour (4 heures) de séances pédagogiques communes
- 3 jours au Comité Régional (21 heures) entre septembre et décembre
- 6 heures en FOAD (*formation à distance ou travail individuel*)

Examen : avril «N+1»



ENTRAINEUR FEDERAL /CD91/IDF



Saison 2019/2020

Dates CD91: 9h/18h à Corbeil

- 30 mai 2019
- 31 mai
- 1^{er} juin

Dates CRIDF : 9h/17h à Chennevières

- 22 septembre 2019
- 13 octobre
- 3 novembre

½ journée régionale de pédagogie commune:

lieu à définir

- 30 novembre / 1^{er} décembre 2019

Examen à Chennevières:

- 28/29 mars 2020



EXAMEN



Conditions :

Justifier d'une participation **complète** à la formation

EXAMEN

**1 seule épreuve pédagogique
en 3 parties :**

Vidéo

Séance
pédagogique

Entretien



EXAMEN



Début de saison : 1^{ère} vidéo d'un archer

VIDEO

- Explication du travail réalisé jusqu'à l'examen
- Date de l'examen : 2^{ème} vidéo
- Durée : 15 minutes



EXAMEN



SEANCE PEDAGOGIQUE

Séance réalisée avec 2 (minimum) de ses archers

- Lien avec la vidéo réalisée
- Fiche de séance communiquée au jury en début de séance
- Durée : 45 minutes maximum (30mn minimum)



EXAMEN



ENTRETIEN

- Justification de la séance
- Proposition d'une planification de fin de saison, pour amener ses archers à la compétition
- Durée : 10 mn maxi
- Questions du jury : 20 mn maxi

Jury : 1 élu intègre le jury (compétences requises équivalentes au niveau de formation)



EXAMEN



VALIDATION

Conditions de certification :

- Valider l'épreuve de l'examen*
- 1 seule participation au même examen au cours de la saison

**Grilles d'évaluation du schéma fédéral des formations 2019*